

en jaune: modif appareils après le signataire du b PED

C-11040664
73_P-1043

Annexe 2 - Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme - Ministères et organismes

Référence : #35493

PARTIE 1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Nom de l'organisme :
Société de l'assurance automobile du Québec

Numéro de l'organisme :
320

Personne à contacter pour information supplémentaire concernant la fiche d'autorisation

Nom :
Denis Morin

Téléphone :
418 528-3333

Poste :
82989

Adresse électronique :
Denis.Morin@saaq.gouv.qc.ca

PARTIE 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT

No de référence SEAO :
924019

No de référence (usage interne du MO) :
P23365-D00098936-Volet A & B

Nombre de contrats visés par cette
autorisation (pour la LGCE, l'autorisation ne
peut viser qu'un seul contrat) :
2

Type de contrat :
Services

Mode de sollicitation :
Appel d'offres public

Nom de l'adjudicataire :
À déterminer

Titre du contrat :
Conseillers stratégique en intelligence d'affaires (IA) et en intégration de PGI

Objet du contrat (description sommaire) :
Acquisition des services professionnels de conseillers stratégiques dans le cadre d'un projet majeur de la SAAQ

Date de début prévue :
2015-10-15

Date de fin prévue :
2018-10-14

Montant initial du contrat :
1 728 000 \$

Options (renouvellement et autres) :
Oui

Durée prévue incluant tous les
renouvellements :
5 ans

Montant incluant toutes les options :
2 880 000 \$

PARTIE 3 - AUTORISATION

Amendement à une précédente autorisation :
Non

Disposition :
RCS a.46 al.1 (Contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans. Pour les contrats exécution sur demande, la durée prévue incluant tout renouvellement, ne peut être supérieure à 5 ans.), DGC a.6 (Conclusion d'un contrat de services professionnels en technologie de l'information à un prestataire de services **non titulaire** d'un certificat d'enregistrement ISO 9001:2008.)

Motifs justifiant l'autorisation :
RAPPEL DES FAITS

o La Vice-présidence aux technologies de l'information (VPTI) est actuellement le maître d'œuvre d'un programme de transformation majeure qui vise à mettre en place le nouveau modèle d'affaires de la SAAQ et à renouveler ses principaux systèmes d'information, tant administratifs que de soutien à la mission, dans le but d'offrir un levier stratégique à cette transformation et d'accroître la performance opérationnelle de l'organisation et de la VPTI.

o À la suite d'un positionnement stratégique réalisé à l'automne 2014, il a été entériné par le conseil d'administration de la Société que la pierre d'assise du programme de transformation repose sur le choix et l'implantation d'une suite de type « Progiciel de gestion intégré (PGI) ». Ce chantier majeur implique toutes les vice-présidences de la Société. Le programme de transformation doit être réalisé sur une période de cinq ans.

o Or, le choix d'un PGI constitue un changement majeur des façons de faire dans le développement des solutions d'affaires de la Société, autant à l'égard de la gouvernance que de l'expertise technique requise. L'encadrement des travaux et l'accompagnement des ressources internes par une équipe de conseillers spécialisés en matière de PGI représentent un facteur de succès de tout premier plan.

o Afin de combler l'absence d'expertise à l'interne dans des programmes de transformation majeure basés sur une suite de type PGI, la VPTI veut obtenir les services de deux ressources externes dans les domaines de spécialité suivants :

- Volet A : Conseil stratégique en intelligence d'affaires (IA);
- Volet B : Conseil stratégique en intégration PGI (infrastructure technologique, environnement de développement, gestion de données).

o La VPTI prévoit donc publier un appel d'offres visant à acquérir des services de conseils stratégiques pour encadrer les travaux et l'accompagnement des ressources internes.

JUSTIFICATIF (Durée du contrat prévue de cinq ans en incluant les options):

o Le programme de transformation à la SAAQ constitue un chantier majeur (potentiellement de l'ordre de 250M\$).

o La durée standard d'un contrat (trois ans), constitue un frein à l'efficacité et à l'efficience des services en conseils stratégiques recherchés car la durée prévue du programme de transformation organisationnelle est actuellement de cinq ans.

JUSTIFICATIF (Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement de services): art. 4 & 6 sur l'obligation de certification ISO 9001:2008

o En vertu des règles de transparence dans l'attribution des contrats de services des organismes publics, les firmes qui répondront à l'appel d'offres en conseils stratégiques ne pourront soumissionner sur les appels d'offres visant l'acquisition d'une suite de type PGI et les services d'intégration et d'implantation de ladite suite.

o La VPTI anticipe donc que les firmes de services-conseils ayant une certaine envergure vont éviter de soumissionner sur l'appel d'offres de

conseils stratégiques afin de ne pas se fermer la porte quand les appels d'offres touchant l'acquisition du PGI et des services d'intégration seront publiés plus tard au cours de l'année 2015.

o Pour contrer ce phénomène anticipé, la VPTI veut permettre aux personnes morales de droit privé, à une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou à une personne physique qui exploite une entreprise individuelle, de soumissionner à l'appel d'offres de services en conseils stratégiques. Or, certaines de ces entreprises n'ont pas un chiffre d'affaires suffisamment important pour se permettre d'obtenir un certificat de conformité à la norme ISO 9001:2008.

PARTIE 4 - AUTORISATION DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME PUBLIC

Signature :	Période de reddition de comptes visée par cette autorisation : 2015-2016	Date de signature : 2015-09-18
Nom : Nathalie Tremblay	Titre : Présidente et chef de la direction	

en jaune: modif apportés après la signature du b PED

C71040664

Annexe 2 - Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme - Ministères et organismes

Référence : #35493

PARTIE 1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Nom de l'organisme :
Société de l'assurance automobile du Québec

Numéro de l'organisme :
320

Personne à contacter pour information supplémentaire concernant la fiche d'autorisation

Nom :
Denis Morin

Téléphone :
418 528-3333

Poste :
82989

Adresse électronique :
Denis.Morin@saaq.gouv.qc.ca

PARTIE 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT

No de référence SEAO :
924019

No de référence (usage interne du MO) :
P23365-D00098936-Volet A & B

Nombre de contrats visés par cette
autorisation (pour la LGCE, l'autorisation ne
peut viser qu'un seul contrat) :
2

Type de contrat :
Services

Mode de sollicitation :
Appel d'offres public

Nom de l'adjudicataire :
À déterminer

Titre du contrat :
Conseillers stratégique en intelligence d'affaires (IA) et en intégration de PGI

Objet du contrat (description sommaire) :

Acquisition des services professionnels de conseillers stratégiques dans le cadre d'un projet majeur de la SAAQ

Date de début prévue :
2015-10-15

Date de fin prévue :
2018-10-14

Montant initial du contrat :
1 728 000 \$

Options (renouvellement et autres) :
Oui

Durée prévue incluant tous les
renouvellements :
5 ans

Montant incluant toutes les options :
2 880 000 \$

PARTIE 3 - AUTORISATION

Amendement à une précédente autorisation :

Non

Disposition :

RCS a.46 al.1 (Contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans. Pour les contrats exécution sur demande, la durée prévue incluant tout renouvellement, ne peut être supérieure à 5 ans.). DGC a.6 (Conclusion d'un contrat de services professionnels en technologie de l'information à un prestataire de services non titulaire d'un certificat d'enregistrement ISO 9001:2008.)

Motifs justifiant l'autorisation :

RAPPEL DES FAITS

o La Vice-présidence aux technologies de l'information (VPTI) est actuellement le maître d'œuvre d'un programme de transformation majeure qui vise à mettre en place le nouveau modèle d'affaires de la SAAQ et à renouveler ses principaux systèmes d'information, tant administratifs que de soutien à la mission, dans le but d'offrir un levier stratégique à cette transformation et d'accroître la performance opérationnelle de l'organisation et de la VPTI.

o À la suite d'un positionnement stratégique réalisé à l'automne 2014, il a été entériné par le conseil d'administration de la Société que la pierre d'assise du programme de transformation repose sur le choix et l'implantation d'une suite de type « Progiciel de gestion intégré (PGI) ». Ce chantier majeur implique toutes les vice-présidences de la Société. Le programme de transformation doit être réalisé sur une période de cinq ans.

o Or, le choix d'un PGI constitue un changement majeur des façons de faire dans le développement des solutions d'affaires de la Société, autant à l'égard de la gouvernance que de l'expertise technique requise. L'encadrement des travaux et l'accompagnement des ressources internes par une équipe de conseillers spécialisés en matière de PGI représentent un facteur de succès de tout premier plan.

o Afin de combler l'absence d'expertise à l'interne dans des programmes de transformation majeure basés sur une suite de type PGI, la VPTI veut obtenir les services de deux ressources externes dans les domaines de spécialité suivants :

- Volet A : Conseil stratégique en intelligence d'affaires (IA);
- Volet B : Conseil stratégique en intégration PGI (infrastructure technologique, environnement de développement, gestion de données).

o La VPTI prévoit donc publier un appel d'offres visant à acquérir des services de conseils stratégiques pour encadrer les travaux et l'accompagnement des ressources internes.

JUSTIFICATIF (Durée du contrat prévue de cinq ans en incluant les options):

o Le programme de transformation à la SAAQ constitue un chantier majeur (potentiellement de l'ordre de 250M\$).

o La durée standard d'un contrat (trois ans), constitue un frein à l'efficacité et à l'efficience des services en conseils stratégiques recherchés car la durée prévue du programme de transformation organisationnelle est actuellement de cinq ans.

JUSTIFICATIF (Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement de services): art. 4 & 6 sur l'obligation de certification ISO 9001:2008

o En vertu des règles de transparence dans l'attribution des contrats de services des organismes publics, les firmes qui répondront à l'appel d'offres en conseils stratégiques ne pourront soumissionner sur les appels d'offres visant l'acquisition d'une suite de type PGI et les services d'intégration et d'implantation de ladite suite.

o La VPTI anticipe donc que les firmes de services-conseils ayant une certaine envergure vont éviter de soumissionner sur l'appel d'offres de

conseils stratégiques afin de ne pas se fermer la porte quand les appels d'offres touchant l'acquisition du PGI et des services d'intégration seront publiés plus tard au cours de l'année 2015.

o Pour contrer ce phénomène anticipé, la VPTI veut permettre aux personnes morales de droit privé, à une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou à une personne physique qui exploite une entreprise individuelle, de soumissionner à l'appel d'offres de services en conseils stratégiques. Or, certaines de ces entreprises n'ont pas un chiffre d'affaires suffisamment important pour se permettre d'obtenir un certificat de conformité à la norme ISO 9001:2008.

PARTIE 4 - AUTORISATION DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME PUBLIC

Signature :

Période de reddition de comptes visée par
cette autorisation :
2015-2016

Date de signature :
2015-09-18

Nom :

Nathalie Tremblay

Titre :

Présidente et chef de la direction

en jaune: modif apportés après le signataire du b PED

C71040679

Annexe 2 - Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme - Ministères et organismes

Référence : #35493

PARTIE 1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Nom de l'organisme :
Société de l'assurance automobile du Québec

Numéro de l'organisme :
320

Personne à contacter pour information supplémentaire concernant la fiche d'autorisation

Nom :
Denis Morin

Téléphone :
418 528-3333

Poste :
82989

Adresse électronique :
Denis.Morin@saaq.gouv.qc.ca

PARTIE 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT

No de référence SEAO :
924019

No de référence (usage interne du MO) :
P23365-D00098936-Volet A & B

Nombre de contrats visés par cette
autorisation (pour la LGCE, l'autorisation ne
peut viser qu'un seul contrat) :
2

Type de contrat :
Services

Mode de sollicitation :
Appel d'offres public

Nom de l'adjudicataire :
À déterminer

Titre du contrat :
Conseillers stratégique en intelligence d'affaires (IA) et en intégration de PGI

Objet du contrat (description sommaire) :

Acquisition des services professionnels de conseillers stratégiques dans le cadre d'un projet majeur de la SAAQ

Date de début prévue :
2015-10-15

Date de fin prévue :
2018-10-14

Montant initial du contrat :
1 728 000 \$

Options (renouvellement et autres) :
Oui

Durée prévue incluant tous les
renouvellements :
5 ans

Montant incluant toutes les options :
2 880 000 \$

PARTIE 3 - AUTORISATION

Amendement à une précédente autorisation :
Non

Disposition :

RCS a.46 al.1 (Contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans. Pour les contrats exécution sur demande, la durée prévue incluant tout renouvellement, ne peut être supérieure à 5 ans.), DGC a.6 (Conclusion d'un contrat de services professionnels en technologie de l'information à un prestataire de services non titulaire d'un certificat d'enregistrement ISO 9001:2008.)

Motifs justifiant l'autorisation :

RAPPEL DES FAITS

o La Vice-présidence aux technologies de l'information (VPTI) est actuellement le maître d'œuvre d'un programme de transformation majeure qui vise à mettre en place le nouveau modèle d'affaires de la SAAQ et à renouveler ses principaux systèmes d'information, tant administratifs que de soutien à la mission, dans le but d'offrir un levier stratégique à cette transformation et d'accroître la performance opérationnelle de l'organisation et de la VPTI.

o À la suite d'un positionnement stratégique réalisé à l'automne 2014, il a été entériné par le conseil d'administration de la Société que la pierre d'assise du programme de transformation repose sur le choix et l'implantation d'une suite de type « Progiciel de gestion intégré (PGI) ». Ce chantier majeur implique toutes les vice-présidences de la Société. Le programme de transformation doit être réalisé sur une période de cinq ans.

o Or, le choix d'un PGI constitue un changement majeur des façons de faire dans le développement des solutions d'affaires de la Société, autant à l'égard de la gouvernance que de l'expertise technique requise. L'encadrement des travaux et l'accompagnement des ressources internes par une équipe de conseillers spécialisés en matière de PGI représentent un facteur de succès de tout premier plan.

o Afin de combler l'absence d'expertise à l'interne dans des programmes de transformation majeure basés sur une suite de type PGI, la VPTI veut obtenir les services de deux ressources externes dans les domaines de spécialité suivants :

- Volet A : Conseil stratégique en intelligence d'affaires (IA);
- Volet B : Conseil stratégique en intégration PGI (infrastructure technologique, environnement de développement, gestion de données).

o La VPTI prévoit donc publier un appel d'offres visant à acquérir des services de conseils stratégiques pour encadrer les travaux et l'accompagnement des ressources internes.

JUSTIFICATIF (Durée du contrat prévue de cinq ans en incluant les options):

o Le programme de transformation à la SAAQ constitue un chantier majeur (potentiellement de l'ordre de 250M\$).

o La durée standard d'un contrat (trois ans), constitue un frein à l'efficacité et à l'efficience des services en conseils stratégiques recherchés car la durée prévue du programme de transformation organisationnelle est actuellement de cinq ans.

JUSTIFICATIF (Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement de services): art. 4 & 6 sur l'obligation de certification ISO 9001:2008

o En vertu des règles de transparence dans l'attribution des contrats de services des organismes publics, les firmes qui répondront à l'appel d'offres en conseils stratégiques ne pourront soumissionner sur les appels d'offres visant l'acquisition d'une suite de type PGI et les services d'intégration et d'implantation de ladite suite.

o La VPTI anticipe donc que les firmes de services-conseils ayant une certaine envergure vont éviter de soumissionner sur l'appel d'offres de

conseils stratégiques afin de ne pas se fermer la porte quand les appels d'offres touchant l'acquisition du PGI et des services d'intégration seront publiés plus tard au cours de l'année 2015.

o Pour contrer ce phénomène anticipé, la VPTI veut permettre aux personnes morales de droit privé, à une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou à une personne physique qui exploite une entreprise individuelle, de soumissionner à l'appel d'offres de services en conseils stratégiques. Or, certaines de ces entreprises n'ont pas un chiffre d'affaires suffisamment important pour se permettre d'obtenir un certificat de conformité à la norme ISO 9001:2008.

PARTIE 4 - AUTORISATION DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME PUBLIC

Signature :

**Période de reddition de comptes visée par
cette autorisation :**
2015-2016

Date de signature :
2015-09-18

Nom :
Nathalie Tremblay

Titre :
Présidente et chef de la direction

en jaune: modif apportées après le signataire du le PED.

C71040679

Annexe 2 - Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme - Ministères et organismes

Référence : #35493

PARTIE 1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME		
Nom de l'organisme : Société de l'assurance automobile du Québec		Numéro de l'organisme : 320
Personne à contacter pour information supplémentaire concernant la fiche d'autorisation		
Nom : Denis Morin	Téléphone : 418 528-3333	Poste : 82989
Adresse électronique : Denis.Morin@saaq.gouv.qc.ca		

PARTIE 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT		
No de référence SEAO : 924019	No de référence (usage interne du MO) : P23365-D00098936-Volet A & B	Nombre de contrats visés par cette autorisation (pour la LGCE, l'autorisation ne peut viser qu'un seul contrat) : 2
Type de contrat : Services		Mode de sollicitation : Appel d'offres public
Nom de l'adjudicataire : À déterminer		
Titre du contrat : Conseillers stratégique en intelligence d'affaires (IA) et en intégration de PGI		
Objet du contrat (description sommaire) : Acquisition des services professionnels de conseillers stratégiques dans le cadre d'un projet majeur de la SAAQ		
Date de début prévue : 2015-10-15	Date de fin prévue : 2018-10-14	Montant initial du contrat : 1 728 000 \$
Options (renouvellement et autres) : Oui	Durée prévue incluant tous les renouvellements : 5 ans	Montant incluant toutes les options : 2 880 000 \$

PARTIE 3 - AUTORISATION
Amendement à une précédente autorisation : Non
Disposition : RCS a.46 al.1 (Contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans. Pour les contrats exécution sur demande, la durée prévue incluant tout renouvellement, ne peut être supérieure à 5 ans.), DGC a.6 (Conclusion d'un contrat de services professionnels en technologie de l'information à un prestataire de services non titulaire d'un certificat d'enregistrement ISO 9001:2008.)
Motifs justifiant l'autorisation : RAPPEL DES FAITS
o La Vice-présidence aux technologies de l'information (VPTI) est actuellement le maître d'œuvre d'un programme de transformation majeure qui vise à mettre en place le nouveau modèle d'affaires de la SAAQ et à renouveler ses principaux systèmes d'information, tant administratifs que de soutien à la mission, dans le but d'offrir un levier stratégique à cette transformation et d'accroître la performance opérationnelle de l'organisation et de la VPTI. o À la suite d'un positionnement stratégique réalisé à l'automne 2014, il a été entériné par le conseil d'administration de la Société que la pierre d'assise du programme de transformation repose sur le choix et l'implantation d'une suite de type « Progiciel de gestion intégré (PGI) ». Ce chantier majeur implique toutes les vice-présidences de la Société. Le programme de transformation doit être réalisé sur une période de cinq ans. o Or, le choix d'un PGI constitue un changement majeur des façons de faire dans le développement des solutions d'affaires de la Société, autant à l'égard de la gouvernance que de l'expertise technique requise. L'encadrement des travaux et l'accompagnement des ressources internes par une équipe de conseillers spécialisés en matière de PGI représentent un facteur de succès de tout premier plan. o Afin de combler l'absence d'expertise à l'interne dans des programmes de transformation majeure basés sur une suite de type PGI, la VPTI veut obtenir les services de deux ressources externes dans les domaines de spécialité suivants : • Volet A : Conseil stratégique en intelligence d'affaires (IA); • Volet B : Conseil stratégique en intégration PGI (infrastructure technologique, environnement de développement, gestion de données). o La VPTI prévoit donc publier un appel d'offres visant à acquérir des services de conseils stratégiques pour encadrer les travaux et l'accompagnement des ressources internes.
JUSTIFICATIF (Durée du contrat prévue de cinq ans en incluant les options):
o Le programme de transformation à la SAAQ constitue un chantier majeur (potentiellement de l'ordre de 250M\$). o La durée standard d'un contrat (trois ans), constitue un frein à l'efficacité et à l'efficience des services en conseils stratégiques recherchés car la durée prévue du programme de transformation organisationnelle est actuellement de cinq ans.
JUSTIFICATIF (Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement de services): art. 4 & 6 sur l'obligation de certification ISO 9001:2008
o En vertu des règles de transparence dans l'attribution des contrats de services des organismes publics, les firmes qui répondront à l'appel d'offres en conseils stratégiques ne pourront soumissionner sur les appels d'offres visant l'acquisition d'une suite de type PGI et les services d'intégration et d'implantation de ladite suite. o La VPTI anticipe donc que les firmes de services-conseils ayant une certaine envergure vont éviter de soumissionner sur l'appel d'offres de

conseils stratégiques afin de ne pas se fermer la porte quand les appels d'offres touchant l'acquisition du PGI et des services d'intégration seront publiés plus tard au cours de l'année 2015.

o Pour contrer ce phénomène anticipé, la VPTI veut permettre aux personnes morales de droit privé, à une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou à une personne physique qui exploite une entreprise individuelle, de soumissionner à l'appel d'offres de services en conseils stratégiques. Or, certaines de ces entreprises n'ont pas un chiffre d'affaires suffisamment important pour se permettre d'obtenir un certificat de conformité à la norme ISO 9001:2008.

PARTIE 4 - AUTORISATION DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME PUBLIC

Signature :	Période de reddition de comptes visée par cette autorisation : 2015-2016	Date de signature : 2015-09-18
Nom : Nathalie Tremblay	Titre : Présidente et chef de la direction	